

Au camp à offener le premier de septemb. 1741.

La grande attente où nous sommes, des Nouvelles de France, s'est trouvée vaine aujourd'hui, que par les Lettres du 24^e de Paris et 25^e d'Amiens, nous avons appris, qu'encore qu'on y eut tenu grand conseil de Guerre des 10^e à Corbie, toute la semaine d'après il n'y avoit encore rien d'effectué. M. de La Moignon n'avoit rien demandé au Roy qu'une diversion du costé de Lille ou Douai, tandis qu'il donneroit sur les lignes du camp d'Ayres: et il semble que, cela ne succédant, l'intention seroit de se joindre ensemble les Armées, pour envahir le Pais, le plus avant qu'il sera possible: mais en tout cela il est bien difficile de lire le secours de cest importante place d'Ayres.

Cependant on nous presser bien serré au voyage de Flandre, et d'ailleurs les Ministres Pressent nous ^{voulent} ~~entraîner~~ à force, allegans nos propres intérêts dans la partie de droite; infailible, si nous partons d'icy, et irremédiable pour l'advenir.

Sur ces deliberations les S^{rs} de Lintels, Burgel, Vosbergen, Am. vonghen et Nykirck viennent d'ordre deputer vers la Haye, pour en rapporter ce qui sera à faire pour le plus grand bien de l'Etat. Ils partent avec cette nuit.

Ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai reçu réponse
d'Eschwege touchant la lettre de V. A. à la duchesse
d'Aiguillon en ces mots:

// Il est vrai que je ne vous ay rien dit touchant
// l'affaire de monsieur de Puquijon, parce que madame
// d'Aiguillon me dit, qu'elle n'y pouvoit rien faire
// avant le retour de monsieur le Cardinal; que toutefois
// elle fit par avance écrire par Mad^e. Fillion
// sa demoiselle à madame de dona. J'avis lors sur
// mon départ pour la Cour, et ay oublié depuis de
// vous rendre raison de mon négotie, dont je vous
// demande très-humblement pardon. Dès que j'en seray
// de retour à Paris, je ne faudray point d'en faire
// des nouvelles instances, et crois en avoir bonne
// issue par le moyen de gens qui ont grand crédit
// auprès de lad^e. Duchesse.

Le Greffier Busso m'a écrit de par V. A. qu'on
// doit à proceder avec circonspection en ce qui est
// de l'introduction des orgues en la Chapelle. Aussi
// n'en sera il usé autrement, que les ordres que
// S. A. y donne de son propre mouvement. m'ay
// ces jours passer fait écrire au Conseil de D. D. L.
// par une lettre revuë par S. A. même, qu'ayant

apprins que ceux du Consistoire de Lad^e. Chapelle
auroyent bien agréable de faire régler le chant de
leurs Psalms par une Orgue, comme il se pratique
en beaucoup d'Églises voisines, S. A. Leur en avoir
voulu faire passer: mais que Lad^e. Chapelle étant
proprement de la Jurisdiction de la Cour Provinciale,
S. A. n'avoit pas voulu qu'on y sonnât ces
orgues sans en sçavoir les bonnes intentions de
Lad^e. Cour, faisant prier Led^e. Conseiller, de le
lui représenter ainsi. Et c'est sur quoy on attend
réponse prochainement. Quoy qu'il en soit, j'en ay
garde de m'y ingérer sans ordre bien exprès. N'y
ayant personne qui se puisse mieux passer des
orgues que moy, qui en puis faire sonner en
abondance chez moy même. Après que j'en ay eu dit
mon opinion par un Traicté public, pour ce bien
de l'Église, à ce qui me sembloit, je me suis tenu,
sans mesmes vouloir disput^{er} avec ceux d'opinion contraire,
ni me mêler en aucune sorte de l'introduction de
cet Instrument en l'Église. qui (Dieu le sçait)
est arrivée à mon dessein; et n'y a homme vivant,
qui puisse dire que je m'en sois mêlé long
temps. quand depuis Voy Alt^e. ont trouvé bon
qu'il en fust dressé à la Chapelle, et peut estre
à l'Église du Voortout après, j'ay loué ce premier
ouvrage, ^{avec ratification de S. A.} comme j'entends qu'il vient d'estre achevé.
s'il s'estue du monde qui se vaille opposer à

